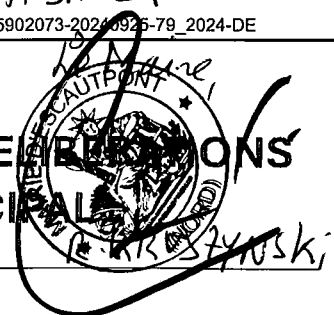
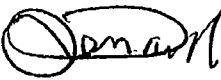


COMMUNE
D'ESCAUTPONT
 Département du Nord
 Arrondissement de Valenciennes
 Canton d'Anzin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

<p>Date de convocation : 11.09.2024</p> <p>Date de publication : 14.09.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt septembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 09 Ont donné pouvoir : 08 Absents : 02</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS M. Patrick LATOUCHE ; Mme Annie NOTELET ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : M. Patrick LATOUCHE donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Didier MARMIGNON donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Nathalie DELHAYE donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° 79

OBJET : : Retrait de la Délibération n°57-2023 – « Cession à Monsieur Anthony BALLAND-BAIGUE de l'immeuble - sis à Escautpont - 22 rue des Acacias »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante :

- Que par lettre en date du 19 juin 2023, Monsieur Anthony BALLAND-BAIGUE, domicilié au 165 rue Roger Salengro 59970 à Fresnes-sur-Escaut, a transmis une proposition d'achat pour l'immeuble sis à Escautpont, 22 rue des Acacias, pour un montant de 117 000,00 euros, soit 10 % en dessous de la Valeur Vénale estimée par le Pôle d'évaluation domaniale à Lille.
- Que Monsieur Anthony BALLAND-BAIGUE souhaitait occuper ledit logement courant juillet 2023 en raison de la fin du bail de location de son ancien logement fixée au 31 juillet 2023. A cet effet, il était question d'établir un compromis de vente dans lequel seraient incluses les conditions anticipées de l'acquéreur. Cette prise de possession anticipée, d'une durée

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20240925-79_2024-DE

SLO

maximum de 4 mois, comprendrait une redevance d'occupation, dont le montant mensuel serait fixé par l'Assemblée délibérante.

- Que par Délibération 57-2023, le Conseil Municipal a approuvé :
 - La cession de l'immeuble sis à Escautpont, n°22, rue des Acacias, au prix de 117 000,00 €
 - La fixation du montant mensuel de la redevance d'occupation à 50 €/mois.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BALLAND-BAIGUE a sollicité un emprunt auprès de sa banque dans le cadre de l'acquisition dudit immeuble. Nous avons été informés que la demande d'emprunt de Monsieur BALLAND-BAIGUE n'a pas reçu l'approbation de son établissement bancaire.

En attendant que la situation se régularise et que l'accord d'emprunt soit éventuellement obtenu, Monsieur BALLAND-BAIGUE a exprimé le souhait d'occuper l'habitation sous forme de location.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°57-2023 afin de s'adapter aux circonstances actuelles et de permettre à Monsieur BALLAND-BAIGUE de louer l'habitation en attendant l'obtention éventuelle de son emprunt.

L'annulation de ladite délibération entraîne la réintégration de l'immeuble sis à Escautpont, 22 rue des Acacias, au domaine privé communal.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER**, à compter de ce Conseil Municipal, le retrait de la délibération n°57-2023 relative à la cession de l'immeuble sis à Escautpont, 22 rue des Acacias.
- **DE RÉINTÉGRER** l'immeuble sis à Escautpont, 22 rue des Acacias, au domaine privé communal.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

